

BULLETIN MUNICIPAL DE PÉROLS-SUR-VEZÈRE

Le mot du Maire

Janvier 2020

En ce début d'année 2020, au nom du conseil municipal et des employés de la commune, il me revient à nouveau de vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous-mêmes, vos familles et vos proches. Nous espérons que cette nouvelle année sera, pour tous, plus favorable que l'année écoulée avec son cortège de manifestations, de grèves et de violences en tous genres.

Même si nos territoires ruraux sont encore relativement à l'écart de ces violents excès, nous continuons à y constater de nombreux actes d'incivilités qui peuvent être encore mineurs (comme les dommages infligés au terrain communal en contrebas de la mairie) ou beaucoup plus graves (comme les sabotages de plusieurs installations industrielles et commerciales sur le plateau qui motivèrent une motion signée par les maires du territoire). Trouver un consensus reste un objectif malheureusement de plus en plus difficile à atteindre : les controverses et disputes passionnées, pour et contre, qui accompagnent le projet NORDEX d'implantation d'éoliennes sur les communes de Bugeat, Bonnefond, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère en sont un bon exemple, alors que pourtant seule l'implantation d'un mât d'expérimentation ne soit encore actée à ce jour, avant la consultation publique qui suivra.

2020 sera une année électorale importante qui verra le renouvellement des conseils municipaux, l'élection de nouveaux maires et de ce fait, en second lieu, le renouvellement des comités syndicaux des EPCI, et en premier des communautés de communes, telle que la nôtre, « Haute Corrèze Communauté », puis le PNR de Millevaches et le Syndicat de la Diège.

Il est donc important que notre commune continue à s'acquitter de son devoir électoral avec son assiduité habituelle. Avant les échelles départementale et régionale de l'année 2021, il est essentiel que notre territoire soit géré par des équipes dynamiques, dévouées au seul bien commun, associant toutes les nuances politiques. La commune de Pérols-sur-Vézère est dans un état financier favorable qui doit lui permettre, quelle que soit l'équipe qui succédera à l'équipe actuelle, de poursuivre un développement harmonieux alliant le maintien de nos installations (routes et chemins communaux, réseau de distribution de l'eau potable et assainissements) à des initiatives locales originales. Si les décès y sont hélas plus nombreux que les naissances, de nouveaux arrivants, que nous accueillons avec plaisir, continuent à maintenir notre population, voire même à modestement l'accroître, de sorte d'atteindre une relative stabilité démographique. **Que 2020 vous soit donc une « bonne année » et qu'elle nous épargne une nouvelle sécheresse si préjudiciable à notre environnement.**

Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Comme chaque automne, nous avons procédé au broyage des bas-côtés de notre voirie dans son ensemble. Ce broyage sur certaines pistes doit obligatoirement être fait car la végétation envahissante doit être maîtrisée sans délai. Nous allons faire un relevé pour décider des priorités. Durant cet automne très humide, notre employé a effectué, entre autres, le jointement des pierres dans le bar « l'éphémère ». Cela est du plus bel effet et permet de conserver un minimum d'authenticité à cette ancienne forge. Pour rester sur les travaux du bar de l'éphémère, nous attendons l'intervention du plaquiste pour la pose du plafond. Ensuite la Société DJ de Bugeat posera le tubage et la hotte du foyer. Pour la suite des travaux, le conseil municipal rassemblera les financements pour terminer ce lieu de convivialité.

Actuellement, nous procédons à la plantation de cépées de bouleau pour ponctuer le parc de la mairie en offrant un peu d'ombre à nos visiteurs. Nous implantons aussi une haie de charmille pour cacher le dépôt de matériaux derrière le hangar communal.



Préparation des plantations



Préparation des plantations

Comme déjà indiqué sur le bulletin de janvier 2019, nous devons prendre le temps de mettre en place un matériau plus « tendre » sur les panneaux d'affichage pour faciliter la pose des fiches d'information. Les agencements de quelques emplacements de containers à déchets, dans certains villages, seront modifiés ce début d'année afin de les rendre plus agréables. Le remplacement de certains panneaux de signalisation de PN SNCF devra être effectué sur l'injonction des services concernés. De nouveaux compteurs individuels et des captages d'eau, afin de respecter les règles en termes d'AEP, ont été échangés par nos propres moyens.



Exemple d' « incivilité motorisée » en bas de la mairie

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vos suggestions de travaux d'entretien ou autres.

Informations fournies par la Mairie :

➤ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 9h à 12h. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.

➤ Etat civil du premier semestre 2019 :

- Naissance : 0
- Mariage : 1
 - Mariage célébré à Pérols-sur-Vézère le 20 juillet 2019 à 15 h, entre Eve, Pierrette, Emiliana SALGADO et Clément, Daniel GOMEZ.
- Décès et inhumations : 3
 - Elise MAZAUD, née le 19 novembre 1933 à Pérols-sur-Vézère, décédée le 16 octobre 2019 à Bugeat, inhumée le 19 octobre 2019 à Pérols-sur-Vézère.
 - Lucie, Hélène, Madeleine GAEREMYNCK, née LECLERC le 1^{er} octobre 1928 à Bouffémont (95), décédée le 28 octobre 2019 à Ussel, incinérée le 30 octobre 2019 à Tulle.
 - Jean, Louis FONFREDE, né le 08 octobre 1932 à Pérols-sur-Vézère, décédé le 2 décembre 2019 à Ussel, inhumé à Pérols-sur-Vézère le 4 décembre 2019.

➤ SIRTOM d'Ussel (collecte des ordures) :

IL NOUS FAUT RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ETE ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMES LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.

Pour votre information, à compter de la semaine du 7 au 11 janvier 2019, suite à une réorganisation des tournées sur certains secteurs de Haute-Corrèze Communauté, la commune de Pérols-sur-Vézère est collectée **chaque Vendredi**.

➤ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter ce site pour y retrouver des informations sur notre commune.

➤ Informations sur les Conseils Municipaux du second semestre 2019

Les notes originales de séance, ainsi que la mise en page initiale, sont, comme d'habitude, assurées par Joël Travers.

Conseil municipal du 14/08/2019

Présents: Alain Fonfrede, Bernard Pouyaud, Yvette Orlianges, Guy Garnier, Juliette Gioux, Marie-Line Joutoux, Stéphanie Banette, Chantal Théodore, Joël Travers

Excusées : Andrée Munoz, Véronique Gorsse

Ordre du jour

La seule question à l'ordre du jour de ce conseil municipal exceptionnel concerne la rectification, à la demande de Guy Garnier, d'un paragraphe de la délibération du 15 février 2019 sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Rappel du projet « éoliennes » sur Pérois

Un projet d'installation d'éoliennes sur la commune est en cours d'étude. Sur notre commune, la société Nordex a retenu 2 sites potentiellement propices à l'installation d'éoliennes. L'un de ces sites est partagé avec les communes de Bonnefond et Bugeat, l'autre se trouve sur les hauteurs de Barsanges. Le site commun aux 3 communes semble, pour cette raison même, être le plus intéressant.

Une étude de faisabilité du projet avec installation d'un mât de mesure doit être menée. Les mesures dureront au moins 1 an.

Rappel du Vote du conseil municipal

Le 15 février 2019, l'installation de ce mât de mesure a été soumise au vote du conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal a approuvé l'installation du mât de mesure par :

- 7 voix pour
- 1 abstention
- 1 voix contre

A noter que si un membre du conseil municipal est propriétaire d'un terrain sur le site retenu, il doit s'abstenir, ce qui explique la voix d'abstention.

Problème

M. le maire, Alain Fonfrède, a reçu une lettre recommandée expédiée par M. Guy Garnier, adjoint. Ce courrier demande l'annulation de la délibération de la décision du 15 février 2019 concernant l'implantation du mât de mesure.

Raisons exprimées par Guy Garnier

- A l'origine 2 sites d'implantation avaient été proposés : or 1 seul a été retenu, d'après Guy Garnier sans raison vraiment apparente et justifiée.
- De plus, d'après sa lettre « il pourrait être retenu le caractère de conflit d'intérêt caractérisé, par le fait qu'un élu se place dans une situation pouvant susciter un doute sur le mobile de décision ».
- Le compte rendu officiel de la réunion du conseil comporterait une erreur. En effet il y est fait mention du retrait de M. le maire lors de la délibération du conseil, alors qu'il était présent physiquement.

Il y a donc une demande d'annulation de cette décision. Le maire se retire physiquement de la séance et laisse le conseil délibérer, de ce fait Bernard Pouyaud, premier adjoint préside la réunion.

Délibération

Le premier adjoint précise que la seule chose pouvant à ses yeux justifier une annulation de la délibération de la décision du 15 février 2019 serait le paragraphe où il était écrit que le maire s'était retiré physiquement de la séance, alors que les relations de confiance existant entre les membres du conseil municipal avaient fait que tout le conseil était d'accord pour que le maire reste présent. Cette erreur dans la délibération provenait de ce que la secrétaire de mairie n'était pas présente au conseil et que la proposition de délibération n'avait pas été lue avec assez d'attention pour relever cette erreur factuelle.

Guy Garnier ajoute qu'Alain Fonfrède aurait dû nous prévenir à l'avance pour nous donner le temps de réfléchir avant de voter. Il regrette également que les propriétaires concernés n'aient pas été prévenus du projet. Guy Garnier signale que les deux sites auraient pu être retenus. Le site de Barsanges étant a priori plus rémunérateur pour notre commune. De façon générale Guy Garnier regrette le manque de concertation précédant certaines décisions du conseil.

Juliette Gioux, après lecture du compte rendu de la délibération du 15 février 2019, souligne que le site de Barsanges n'est pas explicitement écarté. D'autant plus que les mesures effectuées sur le second site des « 4 communes » seraient très proches de celles du site de Barsanges. En fait, pour résumer, rien n'exclut dans le futur l'implantation d'éoliennes sur le site de Barsanges. Le site commun aux 4 communes a été retenu pour l'implantation du mât de mesure du fait justement de l'implication de ces 4 municipalités et du surcoût de l'implantation de 2 mâts de mesure au lieu d'un seul.

A noter que l'implantation d'une éolienne rapporte environ 30 000 € à HCC, 20 000 € à la commune et 7 000 € au propriétaire du terrain. HCC envisage d'améliorer ce partage en faveur des communes.

Concernant le problème du conflit d'intérêt, il n'est pas du tout certain que une des éoliennes soit implantée sur un terrain d'Alain Fonfrède, même s'il est propriétaire de quelques parcelles voisines du site. Les conseillères et conseillers municipaux présents soulignent que la décision d'implantation du mât de mesure ayant été votée à une large majorité, il convient avant tout et principalement de respecter la démocratie telle qu'exprimée une première fois.

Bernard Pouyaud nous explique le cheminement de l'autorisation de lancement du projet, notamment au niveau du Parc Naturel Régional : pour faire simple, à la fin des consultations et en s'appuyant sur les conseils des différents organismes, c'est le préfet qui décidera.

Finalement, il ressort que seule l'inexactitude concernant la présence physique du maire consignée dans le compte rendu officiel de la séance du 15 février 2019 peut être retenue et justifier une rectification de la délibération sur ce seul point.

Solution

Rectification d'un paragraphe de la délibération du 15 février 2019

Le premier adjoint propose de remplacer ce paragraphe comme suit :

- **Ancienne rédaction du 15/02/2019 à remplacer** : « *Mr. FONFREDE Alain, Maire de la commune, mais également propriétaire de terrains potentiellement concernés par le projet, se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le projet.* »
- **Paragraphe de remplacement du 14/08/2019** : « *Mr. FONFREDE Alain, Maire de la commune, mais également propriétaire de terrains potentiellement concernés par le projet, et avec l'accord du conseil municipal, ne quitte pas la séance lors du débat, mais ne prend pas part au vote concernant le projet.* »

Le remplacement du paragraphe est approuvé à l'unanimité des membres présents par 8 voix sur 8. Alain Fonfrède, maire, revient et prend connaissance de la décision du conseil municipal.

Conclusion

Pour clore la séance, Bernard Pouyaud précise tout de même qu'il est scientifiquement prouvé que les éoliennes terrestres ne sont, pour l'instant, que rarement rentables et cela en des lieux privilégiés, contrairement aux éoliennes offshore (en mer). Malheureusement, en France, l'implantation offshore se heurte à l'hostilité d'associations diverses et variées. Pourtant avec 11 millions de km² notre pays possède la deuxième zone économique exclusive maritime (ZEE) de la planète derrière les Etats-Unis !

Conseil municipal du 13/09/2019

Présents : Alain Fonfrede, Bernard Pouyaud, Yvette Orlianges, Guy Garnier, Juliette Gioux, Véronique Gorsse, Marie-Line Jouitoux, Stéphanie Banette, Joël Travers

Excusées : Andrée Munoz, Chantal Théodore

Reprofilage de voies communales à Variéras et récupération des eaux pluviales

Suite à de forts orages à répétition, nous avons eu des inondations importantes de boue et d'eau sur certains terrains et maisons de Variéras est. Nous avons consulté en urgence le syndicat de la Diège et la société Eurovia. Actuellement nous avons un devis de 21 747 € HT pour la totalité de l'ensemble des travaux concernant l'aménagement de l'évacuation des eaux et boues pluviales. Nous allons essayer de récupérer quelques subventions avec l'appui du Syndicat de la Diège. Pour l'instant Eurovia est seule intéressée par ce chantier. Le financement du chantier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour vraiment finaliser ce chantier il nous restera à goudronner la partie haute du chemin de Variéras à Ars. Cela devrait être réalisé l'année prochaine.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le [schéma directeur](#) est exigé par l'agence de l'eau Adour Garonne. Ce schéma directeur concerne les relevés topographiques et la mise sur plan précise de tout notre réseau. Ceci qui nous permettra de continuer à toucher des subventions de l'agence de l'eau, notamment pour le projet d'assainissement de Barsanges. Nous devons délibérer sur la validation du coût de la mise en place du schéma, soit une somme de 7 003 € pour HCC dont un montant de 1 406 € serait à verser par la commune.

Le financement du schéma directeur est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du rapport de la CLECT

Ce rapport concernait le transfert de compétences à HCC:

- De la collecte des déchets, gérée en régie par les communes de Soursac, Latronche et Saint-Pantaléon.
- Du relais Assistance Petite Enfance Itinérant (RAPEI).
- De la gestion de la tourbière du Longeyroux.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

PLUI

Nous avons une réunion très importante à ce propos jeudi 19 septembre. Le matin il y aura une discussion avec le bureau d'étude. L'après-midi nous partirons en visite du terrain. Nous allons travailler sur des zones fixées par le SCOT. La validation du [PLUI](#) aura l'énorme avantage de nous passer de l'hégémonie de la [CDPENAF](#). Aujourd'hui nous pouvons considérer que tous les terrains sont classés « agricoles », ce qui limite fortement l'obtention de permis de construire. Ces restrictions devraient être grandement atténuées avec un PLUi « optimisé » ! Déjà à la suite de réunions du SCOT avec la

[DDT](#) et plusieurs de nos élus, le PLUI a été modifié notamment concernant l'obligation de construire dans les centres villes et le nombre de permis autorisés par an. Nous devons être rigoureux car la validation du PLUI concernera l'urbanisation de la commune pour une longue période.

Divers

Certificat d'urbanisme Lafaye

Guillaume Lafaye pense demander un CU concernant ses terrains à côté du pont de chemin de fer. Guillaume Lafaye envisage de construire un bâtiment industriel sur la parcelle BC10 et une maison d'habitation sur la parcelle BC09. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de Guillaume Lafaye. Nous attendons sa demande de CU...

Compte rendu visite sécurité passages à niveau

Avec l'objectif de renforcer la sécurité, les contrôles de sécurité vont être de plus en plus drastiques. La commune comporte 4 passages à niveaux référencés, comme suit :

- PN53 : situé à Pérols, chemin des Paloux,
- PN54 : situé à Razel un peu avant le village,
- PN55 : situé à Orluguet,
- PN56 : situé à La Barrière de Barsanges.

Suite à une visite d'un référent SNCF le 6 septembre 2019, suivie par Yvette Orlianges, voici un bref résumé des travaux à effectuer sur nos passages à niveau :

- Plusieurs panneaux de signalisation sont à remplacer ou à déplacer.
- Des balises sont à redresser, voire absentes.
- Un débroussaillage est à prévoir sur tous les passages à niveau. Il y a aussi un arbre à couper sur le PN55.

La préfecture va envoyer une synthèse avec les travaux à faire.

Eclairage public « veilleurs d'étoiles »

Nous avons eu une demande d'habitants « veilleurs d'étoiles » de Variéras et de Chaumeil pour éteindre les éclairages plus tôt, ceci dans le but de prendre des mesures afin de supprimer le maximum de pollution lumineuse et ainsi d'obtenir un beau ciel étoilé. Voir ce site : <https://www.anpcen.fr>

Suite au débat du conseil, nous allons :

- Le matin laisser l'arrêt de l'éclairage à 6h.
- Le soir laisser l'arrêt de l'éclairage à minuit, seulement l'été, et 11h l'hiver. Les jours de « bascule » seront fixés aux 2 équinoxes de mars et septembre. Ceci sera fait à titre expérimental sur une durée de 1 an.
- Voir pour commander des éclairages adaptés vers le sol notamment concernant le nouveau village de La Roubière.
- A chaque changement d'éclairage nous allons monter des ampoules LED.

A noter que ces décisions ne sont pas immuables.

Terrains lotissement

En face de la mairie il reste 2 grands lots d'environ 2000 m² à construire, qui pourraient se partager en 2 (4 lots de 1000 m² chacun). Nous nous acheminons plutôt vers 2 lots d'environ 1600 m², ce qui

nous ménagera une zone paysagère « tampon » genre bosquet. Il nous reste à trouver les clients pour les terrains.

Eglise de PEROLS

Suite à une visite de sécurité, on note que l'église n'est pas en très bon état. Nous envisageons donc de commander une étude concernant les travaux à engager et leur financement. La validation du principe de l'étude est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour l'instant, Juliette Gioux et Yvette Orlianges sont chargées de faire un bilan des travaux à engager.

Problème internet Variéras, Bay, Orluc

Préambule

Le village de Variéras est situé dans une combe et très éloigné du NRA (Nœud de Réseau Abonnés) situé à Bugeat, c'est-à-dire à 8 kilomètres du village ! Impossible donc de relier les habitants à Internet via une liaison ADSL classique par fil de cuivre.

Une possibilité de dépannage consiste à installer une liaison par satellite, mais c'est coûteux (400 à 500 € de matériel par utilisateur), le temps de latence peut atteindre des sommets (plusieurs secondes par rapport à quelques millisecondes pour les autres technologies) et la capacité de données à utiliser est limitée, au-delà d'un forfait modique, il faut payer ! Le seul moyen d'accès à Internet consiste à établir une liaison par ondes radio ([WiMax](#) ou [4G](#)), puis à établir un « pont » [WiMax/Wifi](#) ou [4G/Wifi](#) pour chaque foyer. Seule la société A2Cnet nous avait proposé une solution consistant à l'installation d'antennes WiMax montées sur un ancien pylône EDF situé sur une colline dominant le village. La transmission vers les abonnés finaux se faisant via un pont WiMax/Wifi. Cette solution a été installée au début des années 2010 et nous a donné entière satisfaction jusqu'à présent. Signalons que certains foyers situés dans les villages voisins (Coudert, Ars) ont aussi pu profiter de cet accès.

Problème

Suite à un différent d'ordre financier entre les sociétés Axione et A2Cnet, l'accès Internet via le [WiMax](#) s'est trouvé interrompu en date du 26 août 2019. En fait c'est Axione qui a « coupé » les communications à A2Cnet, l'affaire est devant les tribunaux. Nous n'avons été prévenus que le 28 juin par Axione. Nous avons immédiatement pris contact avec les « belligérants » et les autorités (HCC, Syndicat de la Diège, Département) : A2Cnet nous avait alors assuré avoir des solutions de rechange, mais le 26 août tous les abonnés A2Cnet ont été « coupés » : 940 abonnés sont dans le même cas sur plusieurs départements !

Solution

A2Cnet est alors venu essayer sa solution de rechange qui consiste à remplacer les antennes [WiMax](#) par des antennes [4G](#) tout en conservant un « pont » [4G/Wifi](#) pour chaque abonné. La solution est actuellement en cours de test pour 2 foyers et donne entière satisfaction. Elle va donc vraisemblablement être élargie à la dizaine d'abonnés actuellement isolés, si tout va bien la semaine prochaine. Il nous reste encore à trouver une solution de rechange concernant les abonnés des villages de Bay et d'Orluc. Cela consistera certainement à changer les antennes WiMax par des 4G.

Elagage

Le long de la départementale RD123 nous avons de l'élagage à faire sur la parcelle AL37. Nous avons reçu un devis : il nous reste 440 € à payer, soit 3,50 € le mètre d'accotement.

Le paiement de cette somme est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Panneaux solaires

Le PNR a lancé une étude pour équiper certains bâtiments publics en panneaux solaire. Ils ont effectué une visite le 5 août en vue d'évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures de bâtiments publics de la municipalité. En résumé nous avons 2 bâtiments intéressants :

- Le bâtiment central de la mairie ;
- Le bâtiment du « bar éphémère », mais sa toiture est pour l'instant inadaptée à la pose de panneaux (ardoises type « Shingle »).

A noter que ces 2 bâtiments sont situés en secteur [ABF \(Architecte des Bâtiments de France\)](#).

Nous allons mettre en ligne l'étude du PNR en vue d'une prochaine discussion sur l'avenir de ce projet.

Repas de Noël

Il est prévu le samedi 21 décembre. Nous allons consulter plusieurs traiteurs, nous n'avons pas de liste exhaustive.

Conseil municipal du 25/11/2019

Présents: Alain Fonfrede, Bernard Pouyaud, Yvette Orlianges, Guy Garnier, Juliette Gioux, Véronique Gorsse, Marie-Line Joutoux, Stéphanie Banette, Chantal Théodore, Dominique May

Excusés: Andrée Munoz, Joël Travers

Site du Bac des Cars

Intervention de Benoît GUILLO concernant l'activité du site des Cars, Saison 2019.

Benoît GUILLO retrace rapidement l'historique du projet de remise en service du site des Cars. Au départ, le projet était porté par une équipe d'élus, représentants les 2 communes de PEROLS SUR VEZERE et SAINT-MERD LES OUSSINES. Puis est née l'association du Bac des Cars, composée comme suit : Marianne ORLIANGES, Présidente - Bernard POUYAUD, responsable des contenus scientifiques - Lise BEYNEL, Secrétaire et responsable adjointe des contenus scientifiques - Baptiste GALLAND, Responsable commerce et logistique - Véronique GORSSE, Responsable adjointe commerce et logistique - Benoît GUILLO, Trésorier.

Des travaux d'amélioration (bâtiment, signalétique...), ainsi que des services annexes (vente de produits locaux et de boissons), ont ensuite été apportés au site.

Globalement la saison touristique 2019 sur le site est satisfaisante, avec environ 3200 visiteurs et malgré quelques points à améliorer (communication, absence de micro-événements les week-end, panneaux explicatifs à revoir, problème d'horaires des guides, manque de produits à consommer sur place, manque de jeux pour les enfants, formation des guides mal adaptée, etc.)

Conclusions de l'association : le potentiel du site est réel. Il convient de poursuivre l'expérience au moins 3 années supplémentaires avec l'ensemble des outils opérationnels (communication + boutique-terrasse + visites) pour pouvoir exploiter concrètement ce potentiel.

Statuts Haute-Corrèze Communauté

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de HCC et expose le projet de statuts qu'il convient d'adopter, entre autres :

- Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire : retrait de la compétence optionnelle.
- Gîte de Couffy : rétrocession à la commune de Couffy sur Sarsonne et répartition de l'actif et du passif.

La mise à jour des statuts est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'entrer dans la démarche proposée par HCC pour le lancement de l'étude « schéma directeur d'alimentation en eau potable » et en accepte le plan de financement présenté, à savoir :

- Montant prévisionnel estimatif de l'étude pour la commune : 39 500 € HT.
- Participation de la commune : 7 900 € HT.

La communauté de communes assurera l'avance de trésorerie, percevra les subventions et facturera ensuite la part restante à la collectivité, soit 20 %.

Potentiel solaire toitures publiques - Rapport de visite

Le rapport de visite effectué par le PNR (Parc Naturel Régional) de Millevaches apporte les conclusions suivantes :

- Points positifs : Bonne orientation, faible distance de raccordement, pas de masque proche.
- Points négatifs : Obstacles sur le [champ photovoltaïque](#) (champ PV), zone réglementée par ABF (Architecte des Bâtiments de France) en ce qui concerne le bâtiment au centre du Bourg (grange Chapelle), et couverture en goudron non adaptée.

La pose de panneaux photovoltaïques est incompatible avec des toitures composées de tuiles en composites goudronnés. L'installation de panneaux serait à prendre en compte dans un projet global de rénovation de toiture.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, opte donc pour une étude plus poussée sur le bâtiment communal abritant la salle polyvalente et le secrétariat de la mairie.

Voyage scolaire à Londres - Demande d'aide au financement

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme. BEYNEL, Principale au collège « La Prairie » à Meymac concernant une demande d'aide au financement d'un voyage scolaire à Londres du 16 au 22 février 2020. Quatre élèves domiciliés sur la commune sont concernés. La contribution financière revenant à chaque famille s'élève 300 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une aide de 50 € par élève, soit une aide totale de 200 €. Cette aide viendra en déduction de la participation des familles résidant sur la commune.

Divers

Point sur les travaux :

- Travaux de voirie à Variéras en partie réalisés, puisqu'il ne reste que le goudronnage qui sera fait en 2020, dès que les conditions climatiques le permettront.
- Présentation d'un devis de la société SERRURERIE DJ installée à BUGÉAT pour la fourniture et la pose d'une hotte et d'un tubage de cheminée à l'Ephémère pour un montant TTC de 2 872,20 €. Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité des membres présents.

Projet éolien des Mille Vents

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à 8 voix pour et 1 contre, à signer la convention d'occupation future des chemins ruraux et voies communales entre la commune et la société Nordex pour accéder aux parcelles concernées par l'éventuelle implantation d'un parc éolien.

Motion

Mr. le Maire donne lecture de la motion ci-dessous, pour la sauvegarde et le développement de l'activité économique de notre territoire. Cette motion a été rédigée par un groupe d'élus du territoire de Haute-Corrèze, de Haute-Vienne et de la Creuse.

Elle est approuvée par le conseil municipal de PEROLS SUR VEZERE à 8 voix pour et 1 abstention.

MOTION POUR LA SAUVEGARDE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

Nous ELUS, du territoire de Haute Corrèze, de Haute-Vienne et de la Creuse

Nous partageons une très vive inquiétude. De sensibilités politiques différentes, nous sommes tous attachés aux valeurs de la République. Nous déplorons que :

- Des agriculteurs, des entrepreneurs, des associations ne puissent pas s'implanter, se développer, créer des emplois, travailler en paix sur notre territoire sans faire l'objet de malveillances, d'incendies et intimidations...*
- L'économie liée à la sylviculture et à l'élevage ne puisse pas s'exercer en toute sérénité.*
- La lumière ne soit pas faite sur les différents sabotages et différentes menaces de ces dernières années :*
 - Ferme de Saint Martial,*
 - Mécafor,*
 - Serre à Tomates,*
 - Eurovia,*
 - Entreprises Forestières,*
 - Ferme Bio de Pigerolles.*
- Les élus de la République soient de plus en plus considérés comme des ennemis en ce temps où la mode est au rejet de la démocratie électorale.*

Nous, ELUS, par cette motion nous demandons une implication plus forte de tous les services de l'Etat, pour nous aider à accomplir nos missions d'élus, qui sont de contribuer au respect de la démocratie et au développement de notre territoire, au profit de l'intérêt général.

Approuvée par le Conseil Municipal de Pérois sur Vézère

Conseil municipal du 17/01/2020

Présents: Alain Fonfrede, Bernard Pouyau, Yvette Orlianges, Guy Garnier, Juliette Gioux, Véronique Gorsse, Marie-Line Jouitoux, Stéphanie Banette, Dominique May, Joël Travers

Excusés: Andrée Munoz, Chantal Théodore

PLUi et PADD

Le **PLUi** : c'est le plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le **PADD** : c'est le projet de développement durable élaboré dans le cadre du SCOT du Pays Haute Corrèze-Ventadour, et repris par la ComCom HCC pour son territoire. Le PADD est compliqué à lire. Nous avons reçu un fichier PDF représentant un avant-projet du PLUi. Nous avons encore à travailler dessus. Il va falloir être vigilant. Le document représente une superposition de plusieurs cartes. Le fichier n'a pas une très bonne définition, mais il donne une bonne idée des différentes zones. Pour information, sur les 71 communes de HCC, nous avons actuellement encore une centaine d'hectares proposés constructibles « en trop » par rapport aux indications de l'Etat, ce qui n'est pas énorme. Mais nous avons tout de même réussi à passer pas mal de terrains en zones constructibles. Nous prévoyons un délai de 1,5 an d'étude afin de finaliser le PLUi.

Le PADD, étape préalable indispensable au PLUi, dans son état actuel est adopté à l'unanimité.

Conclusions de l'enquête publique

Cette enquête concernait l'aliénation de plusieurs chemins ruraux dans les villages de Chaumeil, le bourg de Pérois, la Cheype et le Mont Bourzoux. Le commissaire enquêteur, M. Jean-Louis Duc, et la mairie n'ont pas reçu d'observations au terme de cette enquête publique.

L'aliénation des chemins est adoptée à l'unanimité.

Problème alimentation eau à La Fageolle

Une famille, envisageant de s'installer à La Fageolle, demande s'il serait possible d'alimenter sa maison isolée pas le service AEP de la commune. Pour l'instant ils puisent l'eau dans un puits privé. A signaler que la commune n'a pas obligation d'amener l'eau dans un cas comme celui-ci. Voici ci-après un extrait d'une réponse parue dans le Journal Officiel du 03/09/2013, page 9276 : *Ainsi, le Conseil d'État a considéré qu'une collectivité territoriale n'a pas l'obligation de raccorder au réseau public d'eau potable un hameau éloigné de l'agglomération principale (Conseil d'Etat, 30 mai 1962, « Parmentier », Lebon p. 912).* Le coût d'une adduction d'eau pour alimenter cette maison très isolée serait prohibitif. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas raccorder cette maison au réseau AEP de la commune. Nous allons envoyer une lettre en ce sens à la famille.

Tarif location mini pelleuse

Cette pelleuse de 2,5 tonnes est la possession d'Alain Fonfrède, maire. Alain Fonfrède a déjà effectué pour la commune quelques travaux bénévolement, mais le matériel s'use et il faut l'amortir. Nous prévoyons donc de fixer un prix de location. Le maire se retire pendant la délibération. Bernard Pouyaud s'est renseigné sur Internet sur les prix de location de ce type de matériel. Nous adoptons un prix de 40€/heure conforme aux prix du marché.

Achat de tables pour la salle polyvalente

Nous nous proposons d'acheter des tables beaucoup plus pratiques que celles actuellement stockées à la salle polyvalente. Le modèle déjà utilisé par le comice agricole conviendrait bien. Ce sont des tables très facilement pliables, légères, robustes et facilement transportables. Nous pensons acheter 20 tables à 69,90 € HT par table, soit 1 420 € HT, ce prix comprenant l'éco-participation. De plus l'achat de 20 tables nous permet de bénéficier d'une bonne réduction de prix. Cet achat est adopté à l'unanimité.

Fibre optique

Le câblage de la fibre va commencer sur la commune par le village de La Saulière. Il va falloir vérifier les adresses. La fibre est posée par « segments » de 2,5 kilomètres. Donc en cas de rupture il faut changer les 2,5 kms, coût 15 000 € ! L'élagage bien fait des abords des lignes est donc primordial. Concernant les communes de HCC déjà « câblées », il y a pour eu l'instant 60% des « prises » vendues dès la première année dans les communes câblées, ce qui est supérieur aux estimations initiales. Les travaux vont débuter début février et se poursuivront ensuite sur tous les villages de la commune.

Divers

Point sur les travaux

Bar éphémère

Les travaux d'intérieur avancent. Les joints ont été réalisés par notre employé municipal. Il y a un délai de 2 ou 3 mois pour l'isolation, le plaquage et l'électricité. Nous allons essayer d'accélérer le chantier...

Aménagement de l'aire camping car

Des arbres sont en cours de plantation devant le hangar communal et sur la pelouse de l'aire camping car.

Route de La Saulière

Nous devons faire élargir la voie communale qui dessert le village de La Saulière en amont du pont SNCF. Nous allons demander une [DETR](#) à cette fin en ce début d'année.

Travaux de débordage

Nous constatons sur de nombreux chantiers une forte détérioration des routes par les engins des entrepreneurs. Il est urgent de les « recadrer », car les dégâts sont vraiment importants. Notamment concernant les abords des routes.

Travaux divers

Il reste des travaux de jointement et des panneaux à changer sur divers chantiers (ponts SNCF et abords passages à niveau). A noter que chaque fois que nous contactons la SNCF concernant des travaux nous n'avons jamais de réponse !

Vœux du conseil municipal

Samedi 25 il y a les vœux du conseil municipal à 18h30. Yvette Orlianges organise les préparatifs de cette réception.

Bulletin municipal

Il est en préparation. Bernard Pouyaud nous informe qu'il lui manque toujours quelques documents. Nous allons les lui fournir le plus rapidement possible.

Elections municipales

Alain Fonfrède a bien avancé sur la composition de la liste apolitique qu'il proposera à la future élection municipale. Il propose aussi de faire une réunion avec les anciens du conseil municipal et les nouveaux membres qui seront sollicités.

Le jour des élections, le bureau de vote sera composé par des équipes « mixtes » avec des anciens et des nouveaux conseillers, évidemment en prenant la précaution dans la composition des équipes de ne pas mettre 2 « nouveaux » ensembles, sans doute peu familiers de leur rituel.

Accès site web Pérols par Jean Louis Coignac

JL Coignac demande s'il lui serait possible de modifier lui-même la page de son association « Amicale du Mont Bessou » sur le site de la mairie. Il s'engagerait par écrit à ne s'occuper que de cette page.

Nous devons refuser cette proposition afin de ne pas créer un précédent : l'administrateur d'un site Internet devant rester unique, coopté par l'équipe municipale.

Internet A2Cnet

A2Cnet veut demander des subventions pour l'installation des accès Internet par la 4G sur le village de Variéras. Il demande l'appui de nos « autorités » pour l'acceptation de ces subventions. Il nous demande aussi que la mairie envoie elle-même ces demandes de subventions. Son équipe nous les ferait parvenir et nous les transmettrions à Dorsal. Cette demande est refusée pour ne pas favoriser une entreprise, plutôt qu'une autre. De plus la commune a déjà fait une demande auprès de Dorsal du principe de subventions pour chaque abonné. C'est cette proposition qui a été acceptée permettant ainsi aux abonnés d'A2Cnet de demander chacun une subvention !

Réunions de la Commission « Travaux »

Réunion du 25/07/2019

Présent : Alain Fonfrède, Bernard Pouyaud, Guy Garnier, Yvette Orlianges, Patrice Dedenis, Joël Travers, Sophie Goyard du Syndicat de la Diège, Jean Paul Defond société Eurovia.

Réception des travaux de voirie à Barsanges

Rappel des travaux engagés :

- Renforcement VC N° 5 sur 917.00 ml (GNT + tri couche),
- Renforcement VC 18.

La chaussée est OK, mais il y a eu un problème lors de l'abattage des arbres : un fossé a été dégradé et une buse d'évacuation des eaux a été cassée. Le coût des travaux s'est élevé à 41 600 €, c'est à dire quasiment exactement la somme prévue. Il nous reste encore un peu de budget, mais ce budget doit obligatoirement concerner la seule VC 5 (Barsanges à Orluc), DETR oblige.

Reste des travaux : Il faut attendre que le revêtement se tasse un peu pour commencer les travaux de réfection du fossé et de changement de la buse cassée.

Réunion du 02/10/2019

Présents : Alain Fonfrède, Yvette Orlianges, Guy Garnier, Patrice Dedenis, Andrée Munoz, Joël Travers, 1 personne du Syndicat de la Diège, 2 personnes d'Eurovia.

Vérification du chantier d'aménagement de la voirie à Variéras « est », dit « Domaine du Dolmen ».

Ce chantier nous a été imposé suite aux importants dégâts causés cet été par des orages dévastateurs. Ces orages avaient provoqué plusieurs coulées de boue qui s'étaient infiltrées dans plusieurs bâtiments, notamment chez MM. Claude D'hem et Joël Creuzot

Travaux réalisés

- Une tranchée visant à canaliser la boue a été creusée par l'agriculteur Éric Rougier propriétaire du champ à l'origine de la coulée de boue, en amont des habitations. Cette tranchée débouche dans l'entrée du terrain mitoyen appartenant à Joël Travers.
- L'entrée du terrain d'Éric Rougier a été condamnée. Désormais l'accès se fera par le terrain mitoyen avec l'accord de son propriétaire Joël Travers.
- La voie communale Variéras Ars a été goudronnée sur une centaine de mètres. Elle a maintenant une pente transversale « amont vers l'aval », ce qui permet d'évacuer les boues sur un autre terrain d'Éric Rougier.
- Cette réfection de la chaussée a impliqué de supprimer une muraille, toujours sur le terrain d'Éric Rougier.
- Des travaux d'aménagement et de réfection de la chaussée ont été réalisés dans le bas du lotissement en vue de mieux canaliser l'eau et surtout d'éviter l'inondation du domicile de Joël Creuzot.

La société Eurovia a réalisé les 3 derniers chantiers (réfection des chaussées). La commission constate la bonne qualité des travaux. Mais le chantier n'est pas totalement achevé en attendant une température plus clémente pour le revêtement de goudron.

Travaux restants à réaliser :

- Il manque une partie du revêtement dans le bas du lotissement.
- Le nouvel écoulement des boues a fortement creusé l'entrée du terrain de Joël Travers qui permet maintenant également l'accès au terrain mitoyen d'Éric Rougier. Il est prévu une réfection de cette entrée.

Le chantier reprendra aux premiers beaux jours.



Travaux sur le chemin Variéras → Ars



Aménagement de la rue descendante de Variéras-est

➤ Implantations de parcs éoliens sur la commune de Pérols-sur-Vézère :

Nous publions la lettre d'information datée de décembre 2019 éditée par NORDEX. Une note beaucoup plus détaillée sur les avantages et les nuisances des éoliennes est disponible sur demande auprès de la mairie.



Lettre d'information
n°3 - DÉCEMBRE 2019

PROJET ÉOLIEN DES MILLE VENTS

NORDEX

ÉDITO

Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat,

Depuis le mois de juillet 2019, un projet éolien est en cours d'étude sur nos communes. Afin d'associer ceux qui le souhaitent le plus en amont possible des réflexions sur le projet, un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni deux fois depuis le mois de septembre 2019.

Les réflexions de ce groupe mettent en lumière certains sujets à intégrer à la construction du projet par la suite. Si vous souhaitez participer à la suite des réflexions sur ce projet, n'hésitez pas à vous manifester (voir contact au dos de cette lettre). De nouveaux événements auront lieu en 2020 !

Respectueusement,

Les maires de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat



 Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat,

Nous nous étions engagés dès le mois de juillet 2019 à démarrer une démarche de concertation sur ce projet le plus rapidement possible. C'est chose faite et nous poursuivrons les débats avec plaisir en 2020 avec tous ceux qui sont intéressés.

Dans cette lettre d'information, vous trouverez une synthèse des échanges suite aux deux réunions du groupe de travail qui ont eu lieu en octobre et en novembre ainsi qu'une présentation des études en cours et à venir.

D'ici à nos prochaines rencontres en 2020, je me tiens bien entendu à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions (voir contact au dos de cette lettre).

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année,
Cordialement,

Clément Chazalnoël – Chef de projet NORDEX France

EN 2020, PARTICIPEZ AUX ÉVÉNEMENTS DE CONCERTATION !

Vous recevrez toutes les informations quant aux prochains événements de concertation via cette lettre d'information ou directement sur le site internet du projet.

Si vous souhaitez être contactés par mail ou téléphone, vous pouvez vous manifester dès maintenant

Picto mail en envoyant un mail à camille.pili@mazars.fr
Picto tel en appelant au 06 66 34 73 76

VISITEZ LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DU PROJET :

Rendez-vous sur www.projeteolienmillevents.fr ! 

Grâce à cette plateforme participative, vous pouvez vous tenir au courant de l'avancée du projet, trouver des réponses à vos questions grâce à la Foire aux Questions, et faire part de vos avis et suggestions pour la suite.

CONTACT

POUR POSER VOS QUESTIONS, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER PAR MAIL



Clément CHAZALNOËL
Chef de projets NORDEX France
CChazalnoel@nordex-online.com



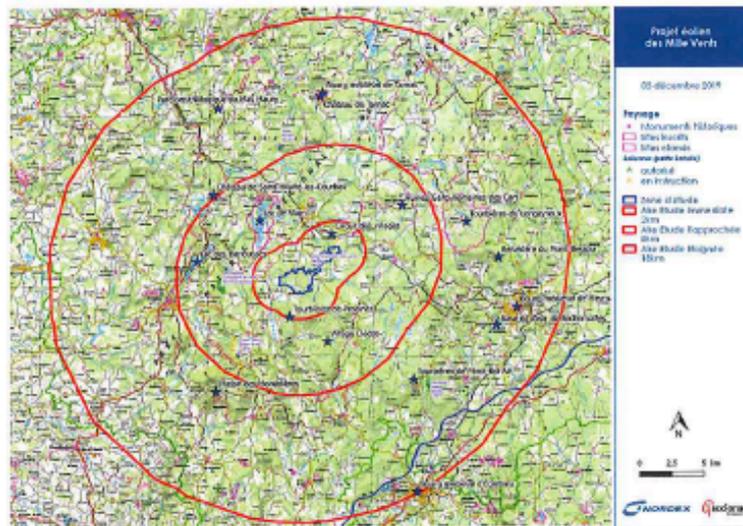
Camille PILI
Consultante Mazars
camille.pili@mazars.fr

CONCERTATION : DEUX GROUPES DE TRAVAIL POUR AMORCER LA RÉFLEXION

En juillet et en septembre 2019, plusieurs appels ont été fait (via les lettres d'information et sur le site internet) pour que les personnes intéressées par une démarche de concertation sur le projet se manifestent auprès de Mazars Concertation. Une dizaine d'entre vous a répondu à cet appel et nous les en remercions ! De ce fait, deux réunions de travail ont été organisées en octobre et novembre 2019. Elles ont permis d'amorcer les réflexions sur le projet et la démarche de concertation pour 2020.

DE PREMIÈRES RÉFLEXIONS AUTOUR DU PROJET

Le chef de projet Clément Chazalnoël a présenté aux participants une carte regroupant les différents monuments, sites et zones notoires du territoire (historiques, touristiques, protégés, etc.). Ceux-ci ont complété cette carte grâce à leur connaissance spécifique du territoire :



QUELQUES PROPOSITIONS SUR LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Qu'est-ce que les mesures compensatoires et d'accompagnement ?

1 - Les mesures dites compensatoires font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui vise à limiter au maximum l'impact d'un projet sur un territoire, selon la Loi de la Protection de la Nature.

2 - Les mesures d'accompagnement complètent le dispositif ERC en allouant un budget au développement de projets sur la zone concernée, afin d'augmenter la qualité de vie sur cette zone : rénovation / construction de bâtiments, amélioration du paysage, mise en place de dispositifs d'énergie renouvelable... Elles doivent avoir un lien avec le projet d'origine.

Les participants ont ainsi proposé plusieurs mesures compensatoires et d'accompagnement à mettre en place :



Installer des **panneaux photovoltaïques** sur les toits de certains bâtiments communaux (salles polyvalentes, école...)



Enfouir les **réseaux aériens (électrique et télécom)** dans les hameaux les plus proches de la zone d'études



AUTRES ÉLÉMENTS À ÉTUDIER ENSEMBLE :

Donner la possibilité aux habitants **d'investir** dans le futur parc éolien via un financement participatif.

Ces idées seront approfondies et complétées lors de prochains rendez-vous de concertation tout au long de l'année 2020.

FOCUS SUR LES ÉTUDES : OÙ EN EST-ON ?

NORDEX France respecte le territoire et ses différentes typologies de contraintes, en particulier celles liées au Parc Naturel Régional de Millevaches. Des études permettant de vérifier la faisabilité d'un parc éolien sur la zone d'études identifiée ont commencé en septembre 2019. Elles permettront d'en apprendre davantage sur les dimensions naturalistes, paysagères, acoustiques et techniques du territoire des quatre communes et de leurs environs. Les résultats de ces études permettront, à terme, de proposer une trame d'implantation raisonnable en termes de nombre et d'emplacement des éoliennes, en cohérence avec le territoire.



LES ÉTUDES DE VENT

A quoi sert le mât de mesure ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Le mât de mesure sert avant tout à qualifier la puissance et la direction des vents. Il permet également, grâce aux micros installés sur celui-ci, d'étudier l'activité des chauve-souris.

Combien de temps vont durer les études de vent ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Les études de vent seront menées jusqu'à l'été 2021. Ces études doivent être menées sur au moins une année complète, afin de pouvoir quantifier la production annuelle potentielle du futur parc éolien. Elles permettront également d'optimiser l'implantation et le gabarit des futures éoliennes. De premiers relevés devraient pouvoir vous être présentés mi-2020.

LES ÉTUDES ACOUSTIQUES

Quand auront lieu les études acoustiques ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Les mesures sur site auront lieu à l'automne 2020.

Quel est le but des études acoustiques ?

Qui est en charge de ces études ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Les études acoustiques permettent de mesurer le niveau sonore de la zone d'étude, et de modéliser le nouveau niveau sonore qu'atteindrait celle-ci une fois le parc éolien implanté : pour information, la réglementation impose que le nouveau niveau sonore ne dépasse pas l'ancien niveau relevé de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. Le bureau d'étude Sixense est en charge de ces études.

LES ÉTUDES NATURALISTES ET PAYSAGÈRES

En quoi consistent les études naturalistes ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Les études naturalistes nous permettent d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, la présence et l'activité des différentes espèces animales et végétales présentes sur la zone d'étude élargie. L'objectif de ces études est de qualifier les enjeux environnementaux du projet et d'évaluer les impacts d'un potentiel parc éolien sur la faune et la flore environnantes.

En quoi consistent les études paysagères ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Les études paysagères consistent à analyser différents scénarios d'implantation, afin de déterminer l'insertion paysagère ayant le moins d'impact visuel possible. Pour ce faire, le bureau d'étude recense les éléments patrimoniaux et touristiques importants. Il les classe ensuite selon leurs enjeux, analyse les structures du paysage, et étudie également les perceptions visuelles et sociales qu'aurait le parc sur les lieux de vie et d'activité alentour.

Qui est en charge des études environnementales et paysagères ?

Réponse de C. Chazalnoël :

Nous avons mandaté le bureau d'études ENCIS Environnement, qui est basé à Limoges, pour réaliser les études, excepté les études acoustiques, jusqu'en 2021. Vous serez probablement amenés à croiser certains membres de leurs équipes tout au long de l'année à venir.



➤ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale :

Mieux vivre dans son logement ou valoriser son patrimoine immobilier : mobiliser les aides pour l'habitat : Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2018-2022) *, le Pays Haute-Corrèze Ventadour accompagne les propriétaires souhaitant rénover ou adapter leurs logements.

Vous souhaitez rénover votre résidence principale ou améliorer un logement locatif ? Qu'il s'agisse d'un logement occupé ou d'une accession à la propriété, Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé : conseils techniques, mobilisation des dispositifs de financements, de prêts et d'avantages fiscaux.

Cet accompagnement concerne des travaux :

- de rénovation pour des **économies d'énergie** : isolation, menuiseries, chauffage...
- d'**adaptation** à une situation de perte d'autonomie ou de handicap : aménagement de la salle de bain, rampe d'accès, monte-escalier...
- de **remise aux normes** pour des logements dégradés ou insalubres.

Des aides spécifiques sont accordées pour la réhabilitation de logements vacants en centre-bourg.

Pour plus d'informations, contactez : Adeline CESCO, chargée de mission « habitat », Pays Haute-Corrèze Ventadour au 05 32 09 19 52

**En partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, les conseils départementaux de la Corrèze et la Creuse, Haute Corrèze Communauté et la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.*



➤ Chantier de bénévoles du CES Nouvelle-Aquitaine :

Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

**CHANTIER DE
BÉNÉVOLES**

SAMEDI

**15
FÉVRIER**

PÉROLS-SUR-VÈZÈRE
parking des moulins de Razel

9h

INFOS PRATIQUES

- RV : 9h au parking des moulins de Razel à Pérols-sur-Vézère (19)
- Prévoir une tenue adaptée et si possible quelques outils (grands sécateurs, ébrancheurs...) qui pourraient nous être utiles...
- Gratuit

INSCRIPTION
Antoine BEGNAUD
(CEN Nouvelle-Aquitaine) 05.55.46.09.83
abegnaud@conservatoirelimousin.com

www.conservatoirelimousin.com

➤ **Le Parc Naturel régional « Millevaches en Limousin » communique :**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

n°15
janvier
2020

Décisions des réunions du Bureau et du Comité syndical

Bureau syndical du 30 septembre 2019 à Felletin

Le Bureau syndical a notamment délibéré sur :

- un accompagnement du Lycée de Neuvic (BTS Gestion et protection de la nature) visant à former des étudiants sur la gestion d'espaces et de territoires en vue de préserver la biodiversité,
- l'adhésion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) Nouvelle-Aquitaine,
- le dossier de Vallière pour l'opération « requalification paysagère » (contrat de Parc 2018-2020)
- l'élaboration d'une affiche de sensibilisation tout public sur le thème de la Charte des Paysages.

Suite à l'appel à projet à destination des collectivités afin de promouvoir l'utilisation de bois issu de circuits courts, voire de bois communal, dans les bâtiments publics, trois projets des communes de Trégnac (19), Saint-Pardoux-Mortierolles (23) et Flayat (23) ont reçu un avis favorable. Les membres du Bureau se sont également exprimés favorablement pour l'adhésion 2019 au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et l'adhésion dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine (exercice 2019).

Comité syndical du 28 novembre 2019 à Meymac

Les membres du Comité syndical ont délibéré sur des questions financières, à savoir: l'autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, l'augmentation de la

ligne de trésorerie et autorisation de signature.

Le Comité syndical a également adopté la participation du Parc à la Coopération entre le Parc national de Hoang Lien (Vietnam) et 3 PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, Monsieur Jérôme ORVAIN est nommé représentant du PNR à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Creuse.

3 projets développés par le PNR ont ensuite été présentés : Rando Millevaches, Eco Bivouac et Accompagnement des collectivités pour la construction en bois local (maison des assistantes maternelles de Meymac).

Bureau syndical du 12 décembre 2019 à Millevaches

Parmi les délibérations prises par le Bureau syndical, on notera pour le Pôle Gestion de l'Espace : la convention avec la commune de Flayat pour la réalisation d'une étude de bourg, la motion pour la prise en compte de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 Millevaches dans le cadre des projets de développement éolien et la stratégie pour le portage des sites Natura 2000.

Concernant le Pôle Animation Territoriale, les délibérations ont porté sur le partenariat entre le PNR et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le projet ASTRONATUR Interreg Sudoe, l'appel à projets 2019-2020 du Programme National pour l'Alimentation, le partenariat pour la réalisation du « Livre des chefs des Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre, l'attribution de subvention au titre de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la conception du programme d'animation grand public et du programme éducatif scolaire et la stratégie d'éducation à l'environnement et au territoire.

Enfin le Bureau a décidé d'accorder des subventions à Radio Vassivière et Télé Millevaches.

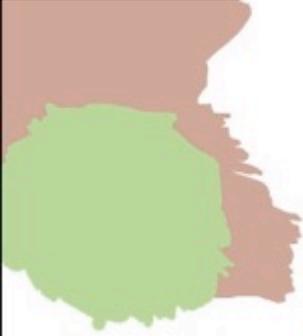
Calendrier prévisionnel

Bureau et Comité syndical, le jeudi 30 janvier 2020 à Meymac.

Comité syndical, le jeudi 27 février 2020 à Meymac.

Bureau syndical, le jeudi 12 mars 2020 (lieu à confirmer).





Villes et villages étoilés, pourquoi pas vous ?

L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) décerne tous les deux ans à des communes candidates le label «Villes et villages étoilés». Déjà 13 communes sont concernées sur le territoire du PNR ! Si vous souhaitez prétendre à cette reconnaissance, le Parc vous accompagne. Il s'agit principalement de valoriser l'approche globale que vous avez déjà engagée afin d'améliorer la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (rénovation de l'éclairage public, extinction nocturne...).

Plus d'infos sur le site de l'ANPCEN et auprès du service Energie du PNR au 05 55 96 97 00.

La continuité écologique des cours d'eau

Les seuils et les digues d'étangs érigées en barrage de cours d'eau sont à l'origine de perturbations importantes des cours d'eau : ils limitent les processus physiques et structurels des rivières le transit sédimentaire et fractionnent les populations de la faune aquatique. Les solutions curatives ou palliatives ne font pas l'unanimité mais sont cependant cadrées par différentes réglementations. Dans le cadre de la coordination du contrat Sources en action sur le bassin de la Vienne, et via les budgets contractualisés, le Parc accompagne et conseille les propriétaires privés et publics dans les réponses réglementaires qui s'imposent à eux.

Quelques exemples :

- **Plan d'eau des Goursolles** (opération terminée début 2019 - commune de Lacelle - propriété privée) : la création de la passe à poissons la plus importante du département de la Corrèze sur une rivière de contournement du plan d'eau de 11 ha et la reprise des ouvrages de gestion et de sécurité a coûté 125 000 € TTC financés à 57% par l'Agence de l'eau et le Département.



- **Plan d'eau du Haut Tronchet** (opération en cours - commune de Viam - propriété privée) : opération d'effacement d'un petit plan d'eau en tête de bassin du cours d'eau de Lacelle pour l'alimentation d'un moulin en ruine pour l'huile de faines. Pour un coût d'opération de 37 000 € TTC, le propriétaire bénéficie de 100% de subvention via l'Agence de l'eau et la Région Nouvelle-Aquitaine. Les ruines du moulin sont conservées.



- **Plan d'eau de Peyrelevalde** (opération en cours - propriété communale) : opération phare de Sources en action, la commune bénéficie d'un accompagnement technico-administratif important pour effacer cet ouvrage avec des bénéfices sociaux, paysagers et environnementaux attendus très importants. La suppression du plan d'eau représente une dépense de 311 000 € HT financés à 100% par l'Agence de l'eau et le FEDER régional. Des projets annexes comme la réhabilitation du sentier d'interprétation, ou la reprise de l'hébergement en camping et en gîtes sont également accompagnés par un panel d'acteurs.



Plus d'infos sur : www.sourcesenaction.fr et auprès de l'animateur Sources en Action 05 55 96 97 00.

Crédit photos G. Rodier (PNR).

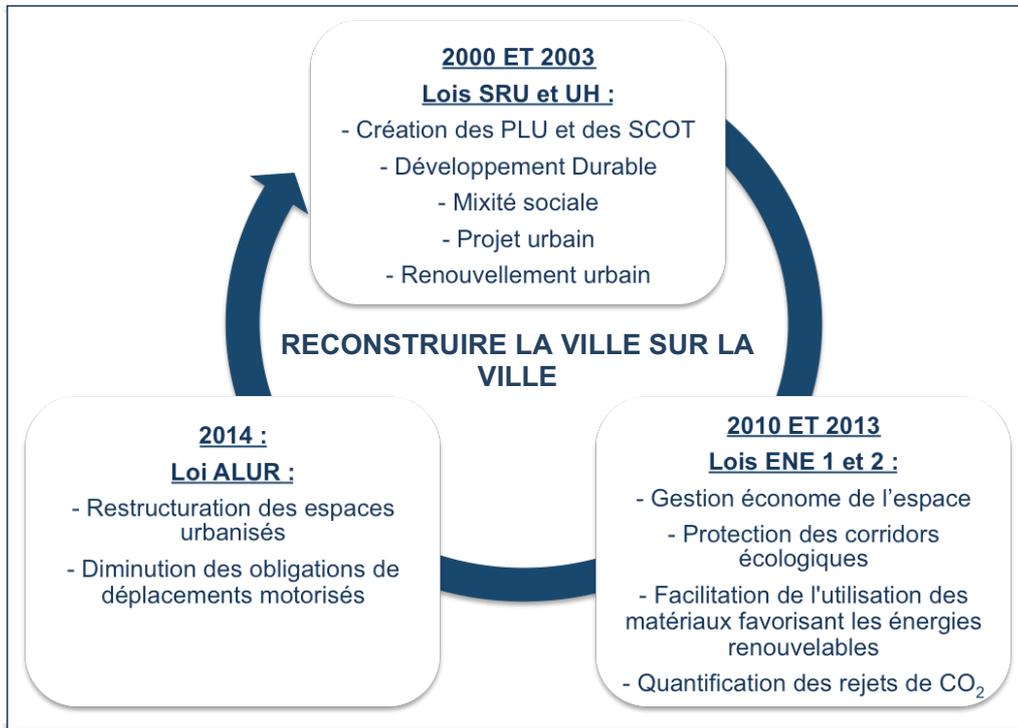


➤ La Communauté de Commune « HCC » communique :

Dans le cadre de la préparation du PLUi de la communauté de communes, HCC a envoyé aux mairies un PDF explicatif qui peut être consulté en mairie ou envoyé sur demande. En avant-goût, deux slides :

TABLEAU DE BORD

Figure 3 : Historique de la planification urbaine ; UrbaDoc ; 2018



6

Petit historique de la planification urbaine : Jusqu'au détour des années 2000, la planification urbaine était guidée par des documents d'urbanisme répondant aux enjeux définis par la Loi d'Orient Foncière de 1967. Plans d'Occupation des Sols et Schémas Directeurs devaient répondre aux besoins d'organisation de l'urbanisation et faciliter l'accès au logement dans un contexte où le développement démographique et de fait les besoins en nouveaux logements étaient très soutenus, tout en appuyant le processus de décentralisation par transfert de compétences aux communes déjà initié par les lois précédentes. L'année 2000 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre ont marqué un virage important dans la politique nationale d'aménagement. Plans Locaux d'Urbanisme et Schémas de Cohérence Territoriale sont devenus les documents cadres de la planification urbaine et par-delà de l'aménagement du territoire. Mais au-delà, c'est surtout le constat d'un étalement urbain toujours plus important, nécessitant toujours plus de déplacements et d'espaces qui introduit la logique du développement durable comme principe premier de l'urbanisme et qui donne un sens à ces nouveaux documents de planification. Penser la ville de demain, c'est alors la reconnaissance de vrais projets urbains locaux qui préserveront les espaces agricoles et l'environnement, éviteront le mitage et imagineront un habitat pour toutes et tous. Mais face au boom de l'urbanisation des années 2000/2005, le constat de la consommation de l'espace et de sa fragmentation indique une aggravation du phénomène. L'urbanisme galopant se veut encore plus menaçant pour la biodiversité, les espaces agricoles et contribue à renforcer la précarité énergétique de la nation. La loi portant Engagement National pour l'Environnement issue des réflexions du Grenelle de l'environnement a renforcé les logiques en faveur du développement durable et de la gestion économe de l'espace par des mesures visant notamment à mieux identifier les corridors écologiques, ces espaces permettant à la faune et à la flore de se déplacer et donc d'exister et à mieux utiliser les matériaux favorisant les énergies renouvelables. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué semble, 14 ans plus tard, venir boucler le processus en priorisant la restructuration des espaces urbanisés à l'étalement urbain et en contribuant ainsi à diminuer les besoins en déplacements motorisés et donc les risques de fragmentation de l'espace. En somme, cette loi semble donner les clés de la réussite d'un long processus.

Figure 2 : La procédure PLUI ; UrbaDoc ; 2019

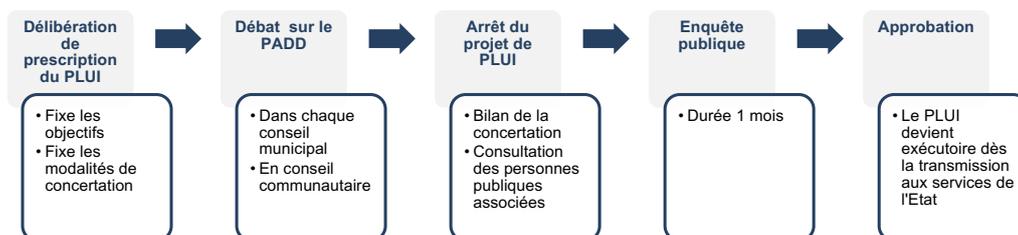
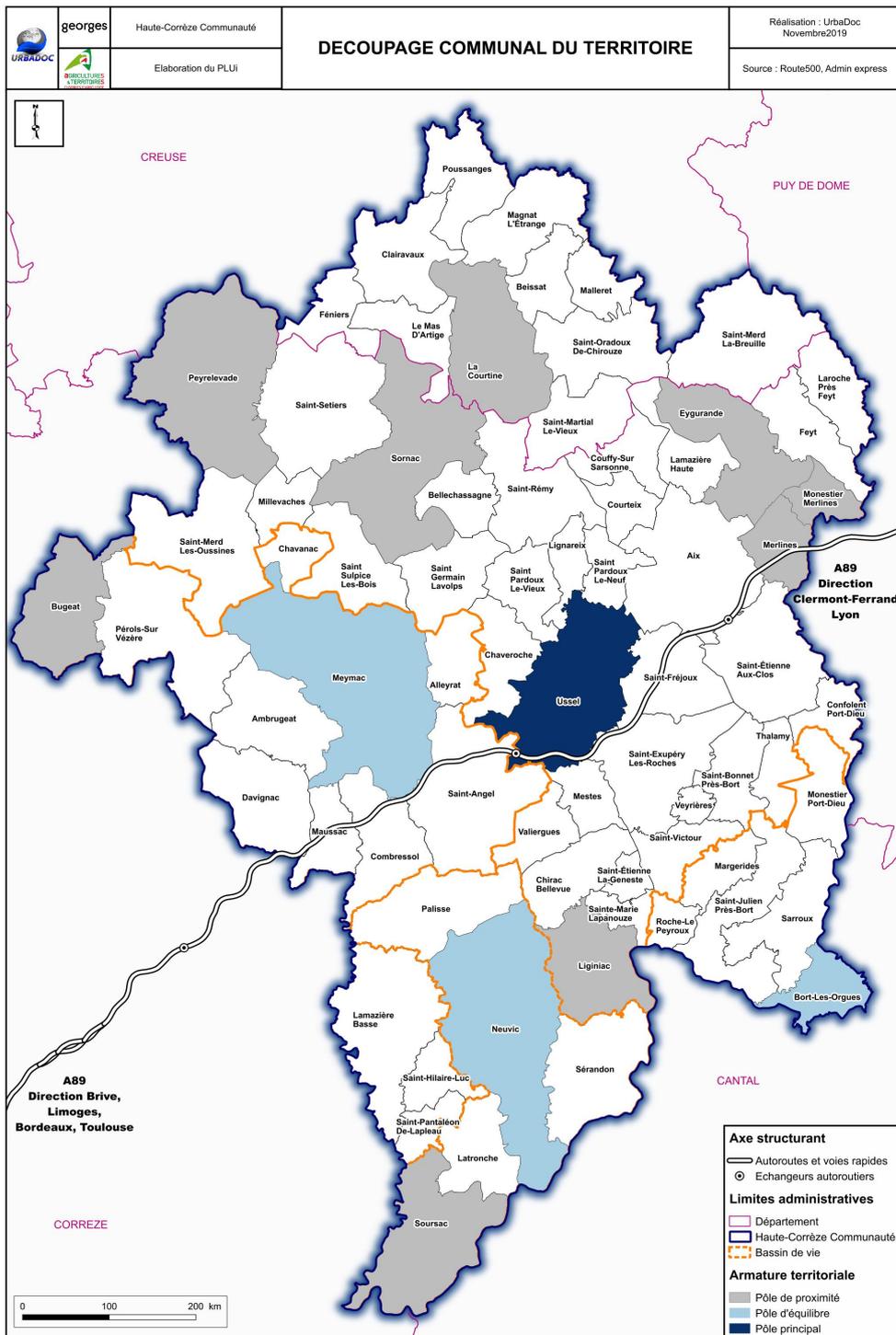


Figure 1 : Découpage communal du territoire ; UrbaDoc ; 2019



2

Vie culturelle pérolaise :

Le Comité des Fêtes :

Un nouveau Comité des fêtes a été élu à Pérols sur Vézère lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2019 avec Anna Courteix, présidente, Bernard Nicolas, vice-président, Charlotte Montely, secrétaire et Delphine Auvin, trésorière. Voici un résumé des principales activités de l'année 2019.

Le bureau a organisé la soirée de la Saint-Jean le 22 juin avec repas, buvette et feu de la St-Jean, puis bal. 160 personnes ont participé à cette soirée qui a été un succès.

La fête communale s'est déroulée sur 2 jours cette année, les 17 et 18 août, avec un concours de pétanque, buvette et grillades le samedi 17, et vide-grenier le matin du 18, puis un premier concert à 15h, le passage de nos magnifiques chars à partir de 17h. Apéro-concert à 18h30, grillades frites et bal pour clôturer la fête. Une buvette toute la journée et une structure gonflable étaient mises à disposition des adultes et des enfants.



Le concours de pétanque en bas de la mairie



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête



Chars de la fête

Deux concerts ont eu lieu en notre Eglise : la Chorale des Gorges de la Haute-Dordogne le 23 juillet et Eric Gombart le 6 août, suivis de pots de l'amitié à chaque fin de concert au bar l'Ephémère. Le Comité a aussi organisé un pot le 4 juillet lors de l'inauguration de l'Exposition de toiles de Mr Kaviik.

Le Bar l'Ephémère de Pérols, qui a fonctionné tous les vendredi et samedi soirs, a ouvert ses portes cette année dès le 12 juillet pour clôturer le samedi 31 août par un repas simple au préau, offert par le bureau aux bénévoles, en remerciement de leur super investissement tout au long des différentes manifestations. Il a rouvert le dimanche 27 octobre le matin, avec vin chaud et autres libations, à l'occasion de la Foire aux Chrysanthèmes.



Le vin chaud



Le marché aux fleurs

Le bilan pour la saison estivale 2019 du comité des fêtes de Pérols a été présenté lors d'une Assemblée Générale le 31 octobre avec un élargissement du bureau en les personnes d'Eugénio Salgado, qui prend le poste de vice-président, Bernard Nicolas, qui passe trésorier et Delphine Auvin, secrétaire adjointe, et Dominique Le Coz, trésorière adjointe.

Le Téléthon a eu lieu cette année, pour la première fois à Pérols, le samedi 7 décembre. Pressage de jus de pommes, exposition de véhicules anciens, café, thé, crêpes, gaufres, jeux de société, démonstration danse, maquillage pour enfants, étaient proposés tout au long de cette superbe et conviviale après-midi. Nous avons récolté 450 € en faveur du Téléthon en une seule demi-journée et pour une première fois.



Journée du Téléthon à Pérols-sur-Vézère



Exposition de véhicules de collection



Pressage de pommes



Feu d'artifice du 28 décembre

L'année 2019 s'est terminée autour d'un dernier verre le samedi 28 décembre au préau avec un très beau feu d'artifice.

Merci à tous et à très bientôt pour d'autres manifestations en 2020 !

Lerepas des anciens et le Noël des enfants

Le samedi 21 décembre, anciens et jeunes enfants de la commune étaient réunis dans la salle polyvalente pour fêter Noël et la fin de l'année autour d'un bon déjeuner.



Jeunes et anciens convives



Les bûches de Noël



Le Père Noël à Pérols-sur-Vézère



Le Père Noël à Pérols-sur-Vézère

Vie des associations

Société de chasse de Pérols-sur-Vézère

La guerre du sanglier n'aura pas lieu !

Depuis quelques semaines, les responsables de la fédération départementale des chasseurs et les dirigeants de la chambre d'agriculture polémique à grand renfort de communiqués, tous plus virils les uns que les autres, au sujet de la gestion du sanglier dans notre département.

Cet animal, intelligent, fort, rusé et résistant s'est parfaitement adapté à tous les changements qui ont bouleversé le monde rural depuis quelques décennies. La déprise agricole a généré la multiplication des forêts et des friches dans lesquelles il se complaît, le réchauffement climatique favorise une production beaucoup plus importante de fruits sauvages, glands et faines, qui constituent l'essentiel de sa nourriture et dont l'abondance stimule la fréquence et la taille des portées. Les grands froids hivernaux, désormais très rares, ne jouent plus leur rôle de régulateurs.

Le loup n'exerçant pas encore son rôle de prédateur (les agneaux sont plus faciles à attraper), le seul régulateur de l'espèce est donc le chasseur qui doit prélever suffisamment d'animaux pour que les dégâts ne soient pas trop importants chez les agriculteurs ; nous sommes donc, paysans et chasseurs, partenaires dans cette affaire et nous sommes nombreux à le vivre ainsi.

La tension est montée lorsque les plus extrémistes se sont affrontés et si nous ne pouvons pas cautionner les déclarations de ceux qui mettent en cause l'existence même de ce superbe animal qu'est le sanglier, ni les quelques dérives, très minoritaires, de demandes abusives d'indemnisations, nous ne pouvons que condamner les propos irresponsables de certains chasseurs qui manquent du plus élémentaire des respects vis-à-vis des agriculteurs. La chasse est un loisir et un plaisir, elle doit le demeurer ; nous allons donc continuer à prélever des sangliers, qu'ils soient classés nuisibles ou non et, s'ils venaient à être plus rares, leur quête n'en serait que plus palpitante. Un chasseur qui en viendrait à considérer cette activité comme un travail pénible devrait donc envisager de rester chez lui.

Heureusement, sur notre territoire, paysans et chasseurs (on peut être l'un et l'autre) ont bien compris qu'une bonne entente vaut mieux que tous les mauvais discours et que, voisins et amis, ils peuvent continuer à vivre en bonne intelligence, dans le respect mutuel.

Les responsables de la société de chasse et tous les chasseurs de la commune sont toujours là pour dialoguer, proposer des solutions en cas de problèmes, et pour souhaiter à toutes et à tous

une excellente année 2020.



Le sanglier

Association « VIVRE à PEROLS »



« Vivre à Pérois » vous souhaite une très bonne année 2020

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

L'AMRC tient à vous offrir ses vœux les plus sincères et les plus chaleureux de santé, de bonheur pour chacun d'entre vous et vos familles. En 2020, nous souhaitons vous voir à nos côtés toujours aussi nombreux. N'hésitez pas à venir à nos manifestations avec vos amis. Notre principale réalisation en 2019 fût la reconstruction (copie conforme de l'originale) d'une cabane de berger que l'on peut voir en amont du site des moulins sur le terrain communal. Au mois d'octobre, la balade automnale par les sentiers de Trimoux en passant par le Puy de Razel et les moulins bénéficia d'un ciel clément. Puis, en soirée, chacun pût ripailler dans la bonne humeur. L'AMRC sera heureuse de vous accueillir :

- lors de son Assemblée Générale le 2 février, 11h, à Pérois-sur-Vézère,
- ainsi que pour ses 2 balades en juin et octobre.



La cabane de berger veille

Amicalement à vous tous qui nous lirez, et bonne année 2020

Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019:

<http://sites.google.com/site/perolsmeteo/>

Synthèse des principaux paramètres de l'année 2019

L'ancien site US sur lequel nous stockions et traitions les données climatologiques de la station de Pérols-sur-Vézère a été racheté par Google, avec pour conséquence que nous n'avions plus accès aux valeurs décimales de nos données, sauf à les « acheter »... Nous avons donc abandonné ce site et stockons désormais nos données sur le site « Infoclimat », géré par des ingénieurs de Montpellier.

<https://www.infoclimat.fr/> (rechercher la station : « Pérols-sur-Vézère »)

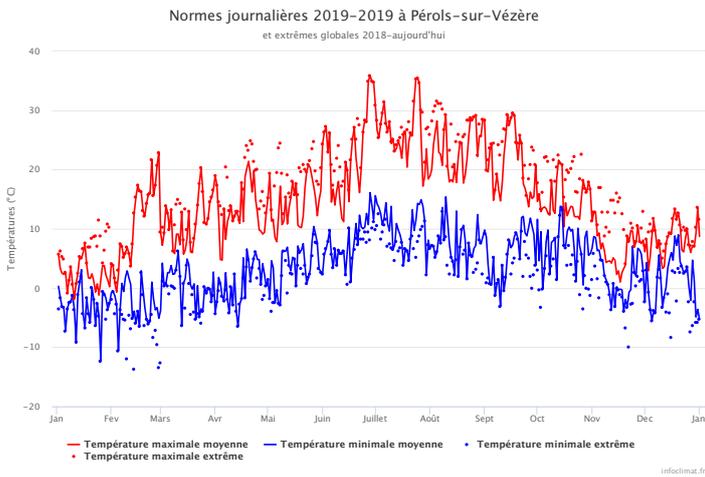
Après une fin de printemps relativement arrosée, la sécheresse et un épisode caniculaire exceptionnel se sont installés durablement dès la fin juin et durèrent jusqu'à la fin du mois de septembre. Les écoulements des petits ruisseaux (bassins de superficies inférieures à 10 à 15 km²) se sont alors totalement interrompus durant au moins une quinzaine de jours, ce qui ne s'était JAMAIS produit auparavant, à en croire l'histoire climatique de notre région. Cet événement exceptionnel est certes à mettre au débit du dérèglement climatique, mais aussi aux modifications survenues dans la gestion du territoire, avec notamment le taux d'enrênement du territoire en constante progression.

	janv.	fev.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Tempé. maxi extrême	11,5 <small>24-2018</small>	22,9 <small>27-2019</small>	20,3 <small>23-2019</small>	24,8 <small>20-2018</small>	24,7 <small>26-2018</small>	35,9 <small>27-2019</small>	35,4 <small>24-2019</small>	31,6 <small>4-2018</small>	29,6 <small>16-2019</small>	22,6 <small>25-2018</small>	17,0 <small>4-2018</small>	13,6 <small>30-2019</small>	35,9 <small>[12/01/2019]</small>
Tempé. maxi moyennes	2,3	11,2	11,3	13,2	14,7	22,7	25,8	23,7	20,7	14,8	6,6	8,3	14,6
Tempé. moy moyennes	-0,4	4,3	5,9	7,0	9,3	15,5	17,9	15,7	13,4	10,9	4,3	4,8	9,1
Tempé. mini moyennes	-3,1	-2,5	0,5	0,9	3,9	8,3	10,1	7,8	6,0	7,1	1,9	1,4	3,5
Tempé. mini extrême	-12,3 <small>25-2019</small>	-13,7 <small>13-2018</small>	-6,3 <small>12-2019</small>	-6,5 <small>13-2019</small>	-3,9 <small>2-2018</small>	0,6 <small>14-2018</small>	2,2 <small>29-2019</small>	1,5 <small>21-2019</small>	-3,1 <small>9-2019</small>	-3,5 <small>26-2018</small>	-10,0 <small>21-2018</small>	-8,3 <small>15-2018</small>	-13,7 <small>[13/01/2019]</small>
Tempé. maxi minimale	-1,8 <small>10-2019</small>	-3,8 <small>27-2018</small>	2,6 <small>20-2018</small>	4,7 <small>4-2019</small>	7,5 <small>14-2018</small>	11,2 <small>12-2019</small>	17,2 <small>27-2019</small>	13,9 <small>25-2018</small>	12,8 <small>24-2018</small>	1,9 <small>29-2018</small>	1,0 <small>16-2019</small>	2,9 <small>2-2019</small>	-3,8 <small>[27/01/2019]</small>
Tempé. mini maximale	6,0 <small>22-2018</small>	4,3 <small>16-2018</small>	7,4 <small>10-2018</small>	9,4 <small>7-2018</small>	12,3 <small>28-2018</small>	16,1 <small>27-2019</small>	14,9 <small>26-2019</small>	15,4 <small>9-2019</small>	13,6 <small>18-2018</small>	14,3 <small>12-2018</small>	11,8 <small>5-2018</small>	9,0 <small>19-2019</small>	16,1 <small>[22/01/2019]</small>
Ensoleillement (heures)													0 Moy: 0

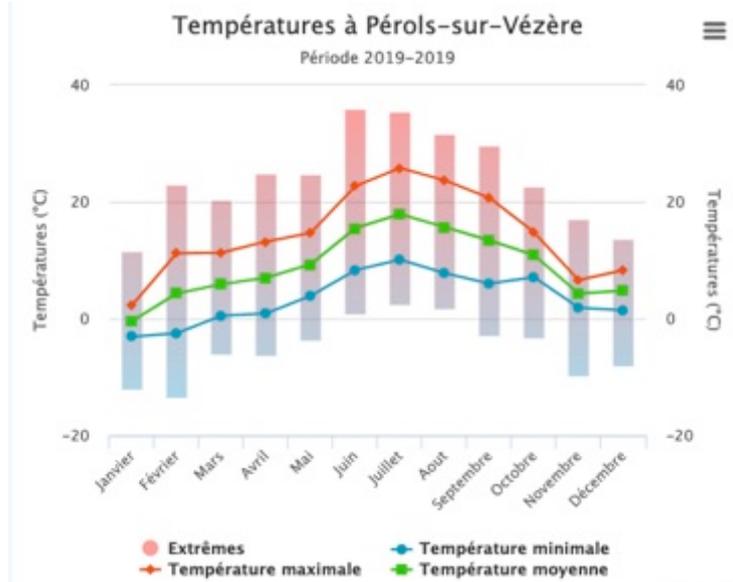
Températures maximales minimales et moyennes observées durant l'année 2019

	janv.	fev.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Cumul moyen Précips	85,6	36,6	110,0	117,8	72,0	108,2	66,6	30,2	59,0	200,6	276,4	218,8	1381,8
Max en 24h de précips	39,6 <small>20-2018</small>	15,8 <small>16-2018</small>	19,8 <small>6-2019</small>	27,2 <small>28-2018</small>	20,8 <small>8-2018</small>	39,8 <small>5-2018</small>	45,2 <small>27-2019</small>	21,6 <small>9-2018</small>	25,0 <small>25-2019</small>	42,2 <small>14-2019</small>	37,8 <small>3-2019</small>	26,8 <small>17-2019</small>	45,2 <small>[22/01/2019]</small>
Max en 5j de précips	80,0	45,6	47,8	72,6	38,2	65,6	61,4	34,6	45,0	70,6	112,2	88,4	112,2 <small>[nov]</small>
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	6,4	3,6	7,8	8,9	5,0	10,7	13,0	4,2	7,2	9,0	10,6	14,4	8,4
Rafale maximale	56,2 <small>29-2019</small>	61,2 <small>10-2019</small>	58,0 <small>12-2019</small>	46,8 <small>4-2018</small>	53,3 <small>9-2019</small>	45,0 <small>19-2019</small>	51,5 <small>4-2018</small>	50,0 <small>25-2018</small>	41,8 <small>24-2018</small>	50,0 <small>14-2018</small>	62,6 <small>3-2019</small>	72,4 <small>13-2019</small>	72,4 <small>[13/01/2019]</small>
Pression minimale	990,2 <small>le</small>	985,6 <small>le</small>	983,5 <small>le</small>	994,4 <small>le</small>	1001,8 <small>le</small>	1002,4 <small>le</small>	1003,8 <small>le</small>	1007,7 <small>le</small>	1007,3 <small>le</small>	992,9 <small>le</small>	983,0 <small>le</small>	986,9 <small>le</small>	983,0 <small>[17/01]</small>
Pression maximale	1042,1 <small>le</small>	1036,7 <small>le</small>	1033,2 <small>le</small>	1026,1 <small>le</small>	1029,9 <small>le</small>	1025,9 <small>le</small>	1022,3 <small>le</small>	1025,9 <small>le</small>	1032,3 <small>le</small>	1030,3 <small>le</small>	1028,0 <small>le</small>	1036,9 <small>le</small>	1042,1 <small>[17/01]</small>

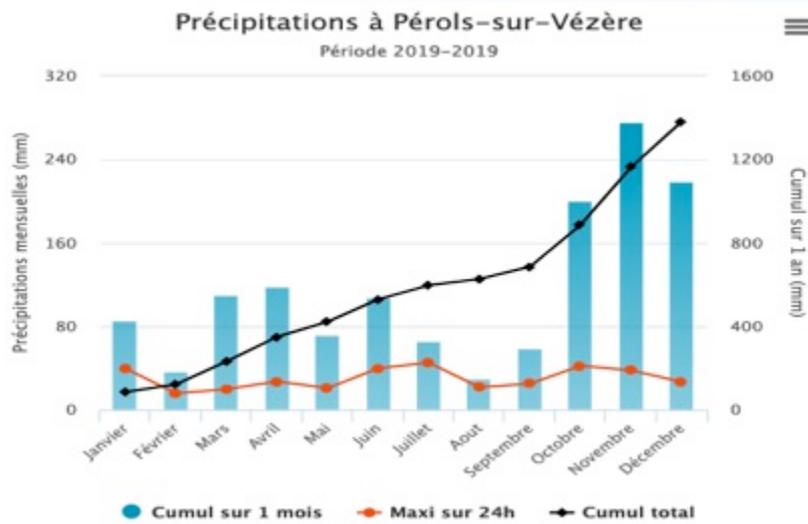
Précipitations et vitesses des rafales maximales du vent durant l'année 2019



Températures à Pérois sur Vézère



Températures à Pérois sur Vézère



Le ruisseau de Pérois ne coule plus, a contrario du petit écoulement du ruisseau de La Cheyep